

1^{er} Enduro Carpe du Pays de Meaux

15-16-17 Avril

Week-end de pâques

Règlement :

- Le permis de pêche obligatoire (Seine et Marne ou EHGO), cartes à la journée possible. (Fait le samedi matin) et contrôle des permis au tirage au sort.
- Les mineurs devront fournir lors de l'inscription une autorisation parentale écrite.

- Pêche en binôme, avec 4 cannes par équipe, 1 seul hameçon simple par ligne. Tresse autorisée mais une tête de ligne nylon est obligatoire.

- Les postes de pêche sont délimités par des rings (zone de pêche), l'amorçage et le lancé des lignes doivent se faire à l'intérieur de la zone.

- Tapis de réception, épaisseur de 80 cm mini et 2 sacs de conservation obligatoire.
- Embarcation et canons à bouillette interdits, bateau amorceur autorisé.
- Détecteur de touche autorisé la journée.

- Pose de repères permanents interdits. La pénétration dans l'eau est autorisée jusqu'à une hauteur de botte.

- Aucun amorçage n'est autorisé avant le début de l'épreuve. Seul le sondage est permis. (Les appâts vivants sont interdits), seul les bouillettes ou les graines sont autorisées et en quantité modérée.

- La nuit, l'utilisation de détecteurs est obligatoire. Afin de garantir une parfaite quiétude, évitez de les faire sonner abusivement.
- Seul un éclairage discret est autorisé, interdiction d'éclairer l'eau.

- Seuls les carpes (miroir, commune, cuir), les esturgeons et les amours seront comptabilisés. Le classement est établi au poids, les poissons sont cumulés sur les 48H.
- Seule l'équipe manipulera le poisson capturé. Tout décès d'un poisson survenu suite à une mauvaise manipulation ou négligence entraînera la disqualification et l'exclusion immédiate de l'équipe.
- La pesée : l'équipe entre en contact avec l'organisation par téléphone, les commissaires se déplaceront sur le poste pour effectuer la pesée (Person organisateur avec filet de pesée humide en suspension).
- Tout poisson ferré avant la fin de l'épreuve sera comptabilisé s'il est mis au sec dans les 10 minutes qui suivent le signal de fin d'épreuve.
- Les poissons seront remis systématiquement à l'eau après la pesée

- Le passage d'un piéton doit rester libre sur le tour de l'étang, le minimum de circulation est autorisé et aucun bruit n'est autorisé sur les berges.
Tout feu au sol et barbecue sont interdits. Deux barbecues seront à disposition sur la durée de l'épreuve à côté de la tante accueil.
- Animaux seront tenus en laisse, ne doivent pas gêner l'épreuve et leurs déjections seront ramassées.

- A la fin de l'épreuve les emplacements seront rendus propres et interdictions de jeter les restes d'amorce. Un sac poubelle sera fourni par équipe.

- Un petit déjeuner d'accueil sera offert, les autres repas seront à charge des participants, si les équipes le souhaitent, deux baguettes seront offertes par jour et par équipe (une pour le dernier jour).
- Une buvette sera également disponible sur toute la durée. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, toute personne présentant des signes d'ébriété se verra immédiatement exclue du site.
- Des toilettes et des douches seront à disposition pendant la durée du concours, interdiction de faire ses besoins dans la nature.
- Une tente organisation sera présente du début à la fin du concours. Accueil, buvette, renseignements, classement, abris pour prendre son repas et récompenses se feront dans ce lieu.
- Des patrouilles policières auront lieu sur le site du concours.

L'association se donne le droit de suspendre le concours ou l'annuler en cas d'orage ou d'intempéries. L'association organisatrice décline toute responsabilité pour les vols, bris et incidents pouvant survenir pendant et à l'occasion de cette manifestation.

Organisation :

Premier jour :

8h30-9h : Réception des participants, petit-déjeuner puis tirage au sort, contrôle des permis.

10h30 : début du concours

Dernier jour :

10h30 : fin de l'épreuve.

11h30 : Résultat, remise des prix et pots de l'amitié.

Tirage au sort :

Le binôme sera identifié par un nom d'équipe.

Les postes seront tirés au sort par numéro dans une urne.

Le premier tirage du nom d'équipe est effectué par un membre du bureau, l'équipe tirée tire un numéro puis tire une nouvelle équipe, et ainsi de suite.

Toute équipe absente lors du tirage au sort se verra attribuée d'office le poste restant dans l'ordre croissant. Elle pourra participer au concours dès son arrivée.

L'ensemble des équipes attendra la fin du tirage au sort avant de se mettre en place.

Inscriptions :

Par dossier se trouvant sur le site de l'AAPPMA ou envoyer par mail.

Seules seront prises en compte les fiches d'inscription dûment remplies et accompagnées du règlement par chèque d'un montant de 100 € à l'ordre de AAPPMA du Pays de Meaux et ses environs.

En cas de désistement sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne pourra être réclamé par l'équipe.

Limité à 12 équipes. Clôture des inscriptions le 1 avril 2017.

**Renseignements sur www.lespecheursdupaysdemeaux.fr ou au
06.77.66.91.90**